

retablissement personnel

Par melomick, le 22/03/2019 à 19:37

bonjour

j'ai obtenue un retablissement personnel sans liquidation judiciaire en 2017 et confirmé en appel a ce jour , ou il est indiqué que toutes les dettes etaient effacées , meme celles non inscrites dans le dossier de surendettement au jour de la décision.

j'aurais voulu savoir si mon père peut me reclamer un pret fait en 2013 et m'envoyer au tribunal pour cette dette